

Relayeurs à domicile inspiré du 'baluchon' québécois

Qu'est-ce que le Baluchonnage à l'origine ?



Créé au Québec en

1999, il a pour but de faire intervenir une personne qualifiée, au domicile d'une personne atteinte d'une maladie neuro-évolutive, afin de permettre au proche-aidant de prendre un peu de repos, en toute tranquillité, pendant quelques jours. Durant l'absence de l'aidant, l'intervenant.e (appelé.e Baluchonneur.se) demeure au domicile de la personne malade, où elle remplace l'aidant (en complément des intervenants professionnels habituels qui sont maintenus).

Ce dispositif comporte un double objectif : à la fois il apporte un temps de 'pause' et de ressourcement pour l'aidant, qui s'octroie quelques jours permettant une parenthèse dans l'accompagnement du proche malade, mais ce service a également vocation à fournir un temps d'accompagnement privilégié pour la personne malade (répit pour l'aidant ET pour l'aidé).



Plusieurs formules sont possibles...

Une durée minimale de 36 heures (deux jours et une nuit)



... jusqu'à une durée maximale de 6 jours consécutifs.

Professionnels d'intervention : aide médico-psychologique, infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, assistant de soin en gérontologie ou étudiant en sciences humaines et sociales.

Financement



Pour les personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), une demande de réévaluation du plan d'aide sera nécessaire pour évaluer les aides financières possibles (heures non attribuées éventuellement mobilisables, aide au répit de 500 € introduit dans le plan d'aide, ...). Le relayage à domicile peut être également financé partiellement par des caisses complémentaires (mutuelles).

Nous vous aiderons à calculer le montant de votre contribution financière en vous proposant un devis personnalisé.

Le reste à charge est soumis à une réduction (ou crédit) d'impôts de 50%.



Pour tout renseignement, contacter Marie Poncet au 06 20 38 48 42.